



Procès-verbal
Assemblée Générale Ordinaire
Le 28 juin 2019 à 20h30

1. BILAN MORAL DE L'ANNÉE 2018-2019

Les valeurs de l'école de danse sont rappelées :

- le respect des professeurs envers les élèves mais aussi des élèves envers les professeurs,
- la tolérance envers chacun,
- la rigueur, notamment le fait d'être présent et ponctuel à chaque cours,
- la transparence sous toutes ses formes.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2018-2019

Pour l'année 2018-2019, l'école de danse comptait 351 élèves : 219 élèves pour Claire et 132 élèves pour Gilles. L'association a perdu 27 élèves depuis l'année dernière : les causes peuvent être diverses (déménagement, études supérieures, choix d'une autre activité...).

Les portes ouvertes ont eu lieu du 14 au 20 décembre 2018. Il est noté que la participation a été plus faible pour les cours de Gilles.

La réunion des bénévoles a eu lieu le 11 janvier 2019 : la participation des parents à cette réunion a été très faible. L'école de danse ne pense pas reconduire cette réunion pour la prochaine année; d'autres moyens de communications seront exploités.

Lors du gala annuel, l'école de danse a tenté avec succès un nouveau concept pour les photos, qui sera sûrement reconduit l'an prochain.

Enfin, l'année s'est terminée avec le traditionnel goûter, le 26 juin 2019, durant lequel a eu lieu la vente des DVD. Les parents ont pu échanger avec les professeurs et pré-inscrire leurs enfants. L'échange et la convivialité étaient au rendez-vous.

3. BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2017-2018

Le bilan financier est présenté :

DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant en (€)	Libellé	Montant (en €)
Frais personnels	65 591	Cotisations	64 031
Frais du gala	17 074	Recette du gala	19 538
Autres frais	5 543	Autres recettes	677
TOTAL	88 209	TOTAL	84 247
Perte	3 962		

Le bilan financier est déficitaire : c'est la première année que l'association termine l'année avec un budget négatif. Les membres trésorier vont pointer chaque ligne et en référer les autres membres du bureau.

Suite à une question de l'assemblée, il est indiqué que, pour palier à cette perte, l'association prévoit d'augmenter ses cotisations, les tarifs seront définis après avoir élus les nouveaux membres du bureau. Il est également précisé que l'école de danse de Chauray est l'une des moins chers de la région.

Certaines problématiques sont à étudier pour y apporter des solutions à la prochaine saison afin de ne plus retrouver des finances négatives, notamment la réduction du temps du gala de 3 jours à 2 jours.

4. QUESTIONS DIVERSES

Concernant l'augmentation des cotisations, il est rappelé que celle-ci ne sera pas exorbitante, le but n'étant pas de perdre des élèves.

Suite aux demandes de certains parents, l'école de danse envisage pour l'année 2019-2020 d'accepter les chèques sports et les chèques vacances pour le paiement des cotisations.

Les inscriptions pour les anciens élèves auront lieu le mercredi 4 septembre 2019 de 14h à 19h.

Les inscriptions pour les nouveaux élèves auront lieu le mercredi 11 septembre 2019 de 14h à 19h.

5. ELECTION DU NOUVEAU BUREAU

En octobre 2018, le Bureau (Conseil d'administration) comptait 13 membres.

Aujourd'hui, 2 membres sont sortants : le Bureau conserve donc 11 membres, les statuts en prévoient minimum 6.

Le vote se fait à mains levées.

Les candidates se présentent tour à tour :

- ***Claire DELPECH (élue à l'unanimité) ;***
- ***Nathalie GIRARD (élue à la majorité, moins 4 contre et 3 abstentions) ;***
- ***François FOURRE (élue à l'unanimité) ;***
- ***Stéphanie AUBERT (élue à la majorité, moins 3 abstentions) ;***
- ***Manon RIVAULT (élue à la majorité, moins 2 contre et 2 abstentions) ;***
- ***Aurélie BONNIN (élue à la majorité, moins 1 contre et 1 abstention) ;***
- ***Solène GAUTIER (élue à la majorité, moins 6 abstentions) ;***
- ***Marianne CHAVANT (élue à la majorité, moins 1 contre et 1 abstention).***

Le nouveau Conseil d'administration se réunira pour déterminer le rôle de chacun des membres dans le Bureau.

La séance est levée à 21h10.